AVIS PUBLIC

Anjou Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX, LE BON ORDRE ET LES NUISANCES (RCA 1607)

AVIS est par la présente donné qu'à la séance ordinaire du 3 novembre 2026, à 19 h, le conseil d'arrondissement d'Anjou a adopté le règlement suivant :

> **RCA 1607-24** : Règlement modifiant le règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (RCA 1607)

Ce règlement entre en vigueur en date d'aujourd'hui et est disponible sur le site montreal.ca/reglements-municipaux/ ou pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 16 h 30.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 5 novembre 2026.

Josée Kenny
Secrétaire d'arrondissement